

# la lettre de la Baronne

Février 2013

[https://twitter.com/La\\_Gaude](https://twitter.com/La_Gaude) 

<http://www.facebook.com/CommuneDeLaGaude> 



*Chères Baronnaises, chers Baronnais,*

Votre quartier a bénéficié de plusieurs aménagements destinés à améliorer votre cadre de vie. C'est la raison pour laquelle, j'ai souhaité vous informer des projets qui vous tiennent à cœur.

Ainsi, la création du jardin d'enfants Eliane Perez, l'installation du panneau d'informations municipales, la mise en place du radar pédagogique, la rénovation et la sécurisation du Chemin Marcellin Allo, sont venus renforcer votre qualité de vie. Je n'oublie pas la création de l'APE Baronnais, les nombreux travaux effectués dans votre école, la mise à disposition de la salle de la mairie annexe. Je pense également aux actions destinées à embellir votre quartier: les mesures juridiques pour libérer le terrain de son occupation illégale et les travaux effectués sur le terrain situé derrière la Boule Baronnaise en sont un exemple. La création de trottoirs à l'entrée nord du hameau, la réhabilitation de la place Sciandra et bien d'autres aménagements devraient intervenir dans l'année.

Enfin permettez-moi de profiter de cette lettre pour vous annoncer que conformément à mes engagements, trois caméras de vidéoprotection seront installées dès le mois de mars à la Baronne.

J'ai souhaité également vous informer sur la future installation du Marché d'Intérêt National à La Baronne. Sachez que ce dossier fait l'objet de toute mon attention. Mon objectif prioritaire est de défendre vos intérêts en accompagnant au mieux ce projet. Cette installation, qui va dynamiser votre quartier, devra se faire dans le respect de notre environnement, du cadre de vie et des attentes des Baronnais.

*Bien cordialement,*

**Michel Meïni**  
Maire de La Gaude

## Votre sécurité, notre priorité : Les caméras de vidéoprotection arrivent !

Dès mars 2013, trois caméras de vidéoprotection seront installées au cœur du quartier de La Baronne:

- 1 caméra mobile nomade avec transmission WiFi et 3G
- 2 caméras fixes LAPI avec transmission 3 G

La mise en place de ce dispositif de prévention s'inscrit dans le cadre de la rénovation complète du Centre de Surveillance Urbaine, désormais situé à la mairie et directement géré par la Police Municipale en partenariat avec la Gendarmerie Nationale.



## Rejoignez « Voisins Vigilants »

La police Municipale de La Gaude et la Gendarmerie organisent, **le 12 février prochain à 17h30 à La Coupole, une grande réunion d'information sur « Voisins Vigilants »**. De nombreux Gaudois ont déjà adhéré à ce dispositif de proximité destiné à développer la solidarité entre voisins. Rappelons que cette entraide entre riverains, recommandée par la gendarmerie, a déjà prouvé son efficacité à La Gaude et dans des nombreuses communes.

Renseignements : 04 93 24 96 34



# Déménagement du MIN : le vrai du faux

L'enquête publique sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour accueillir le Marche d'Intérêt National (MIN) vient de se terminer. L'occasion de faire un point sur les exigences et les démarches effectuées par la Commune afin de répondre aux attentes des Baronnaises et des Baronnais.

Dès 2008, la commune de La Gaude a été confrontée à des changements importants au cœur de son territoire : la création de l'OIN (Opération d'Intérêt National) et le passage de la CANCA (Communauté d'agglomération Nice-Côte d'Azur) en Communauté d'Agglomération puis en Métropole. Suite à ces changements, La Gaude a perdu un certain nombre de compétences directes, notamment en matière d'urbanisme, en particulier à La Baronne, désormais située en plein cœur de l'OIN. Rappelons également que le projet d'installation du MIN, situé sur un terrain appartenant au Conseil Général, était prévu et pensé bien avant 2008. **La commune a donc été appelée à accompagner ce projet en défendant les intérêts des riverains.**



Car même si l'arrivée du MIN à La Baronne, futur poumon économique, **constitue indéniablement une valeur ajoutée pour un quartier qui attend de nouvelles infrastructures concertées et respectueuses de l'environnement, la commune défend, au préalable,** la création d'aménagements qui permettront de limiter au maximum les nuisances pour La Baronne.

**C'est pourquoi, il a été demandé la création d'un accès à la 6202 bis afin de réguler efficacement le flux routier. Ce dernier devra être aménagé loin des habitations.** De plus, lors de la réunion des Personnes Publiques Associées du 19 novembre 2012, notre commune a demandé à la Métropole de déplacer ce demi-échangeur au plus loin des habitations. Saint Laurent-du-Var et Saint-Jeannet se sont également associés à La Gaude pour exiger que celui-ci soit réalisé en préambule à tous travaux.

**Afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement, il a également été demandé que les hauteurs des bâtiments prévues à 15 mètres par la Métropole soient revues à la baisse.** En parallèle, le maire de La Gaude préconise que le Hameau de la Baronne bénéficie d'un mur anti-bruit. La Métropole a d'ores et déjà donné son assentiment pour cette installation. **Pour finir, rappelons que l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et la Chambre d'Agriculture, après étude approfondie, ont donné un avis favorable au projet du MIN.** Cet avis favorable était l'une des exigences - non négociable - à l'assentiment de la commune de La Gaude.

## Le Plan d'Occupation des sols (POS) prévoyait une zone de bétonnage qui ne disait pas son nom.

L'arrivée du MIN ne signe aucunement la disparition des zones agricole, **il faut savoir que le POS autorisait déjà sur ce terrain (classé en zone Ncd : 15,9 ha - zone agricole-activités de recherche liées à l'agriculture et activités agricoles) de nombreuses constructions liées à l'agriculture :**

- activités de recherches liées à l'agriculture (laboratoires, bureaux, logements de fonction),
- constructions à usage agricole,
- construction de serres et de locaux de gardiennage,
- réalisations d'ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.

### Plus d'espaces pour l'agriculture dans la plaine du Var

Rappelons également que la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) impose le maintien de 200 hectares de zones agricoles dans la plaine du Var : les PLU de l'ensemble des communes de la Métropole concernées ont prévu 350 hectares, soit 60 % de plus que l'exigence de la DTA.

Ce terrain, que l'agriculture a déserté depuis bien longtemps, est à l'abandon depuis des décennies. Les Baronnais y voient des mouvements de terrains, des bâtiments désaffectés et la présence de nombreuses caravanes. **L'arrivée de la plate-forme agroalimentaire, projet structurant et respectueux de l'environnement, sera l'occasion d'améliorer le cadre de vie des Baronnais.**



# Le quartier de La Baronne s'embellit

Afin d'améliorer votre cadre de vie et de renforcer l'aspect résidentiel de votre quartier, la commune a réalisé de nombreux aménagements. Revue de détails, non exhaustive, des travaux effectués et à venir.

## Sécurisation de la route de Gattières

Première étape de la mise en sécurité de cet axe routier très fréquenté, la commune a amélioré la visibilité du feu tricolore. Deuxième étape: il a été demandé à la Métropole d'aménager un trottoir afin de permettre une circulation des piétons sécurisée.

*Proposition  
d'aménagement  
de la Métropole  
Nice Côte d'Azur*

Démolition de l'ancien mur en mauvais état et reconstruction d'un mur de soutènement de 12 m l x 1,70 m ht  
(Foncier à céder environ 10 m<sup>2</sup>)

Construction trottoir : terrassement, fondation gnt, enrobé denses 320 m<sup>2</sup>



**Le chemin Marcellin Allo** : un nouvel enrobé a été réalisé afin de sécuriser la voirie



Installation d'un panneau d'entrée de commune « **La Baronne** » au Chemin des Iscles



Installation d'un nouveau jeu dans le jardin d'enfants **Eliane Pérez** créé en 2011



Un radar pédagogique installé pour votre sécurité

## Une cellule de proximité à votre service

Afin de répondre efficacement à vos demandes et à vos démarches, un dispositif de proximité a été mis en place:

### **Allo Mairies 39 06: un numéro d'appel unique pour toutes vos questions.**

Une question sur : la propreté, l'éclairage, les déchets, la voirie, l'assainissement. L'équipe de la Métropole est à votre écoute du lundi au samedi de 8 h à 20 h. *Coût d'un appel local.*

### **Un agent qui centralise et suit vos demandes**

La commune de La Gaude a souhaité renforcer ce dispositif en créant une cellule proximité. Animée par un agent communal, cette cellule suit en direct toutes les demandes des citoyens.

Contact par téléphone: 04 93 59 41 57 - Par courriel: [proximite@lagaude.fr](mailto:proximite@lagaude.fr)

### **Besoin d'aide: la mairie vous rencontre**

Olivier RENAUDO: l' élu en charge du quartier de La Baronne répond à toutes vos questions et vous reçoit.

Contact: 06 81 48 69 74 - Courriel: [olivier.renaudo@mairie-lagaude.fr](mailto:olivier.renaudo@mairie-lagaude.fr)

## Nouveau: la Maison des associations vous accueille

Située sur la route de Cagnes, cette maison du tourisme, des associations et des projets est un lieu de gestion et d'aide pour les associations. Elle est à votre disposition.



### **Horaires d'ouverture:**

- D'octobre à Mars - Lundi: 8 h 30 - 12 h - Du Mardi au Vendredi: 8 h 30 - 12 h / 14 h - 17 h 30
- D'avril à Septembre - Lundi - Samedi 8 h 30 - 12 h - Du Mardi au Vendredi: 8 h 30 - 12 h / 14 h - 17 h 30

Maison du tourisme des associations et des projets 8065 route de Cagnes sur Mer - 06610 LA GAUDE. Tél.: 04 93 24 47 26

**A noter:** afin de répondre aux besoins et attentes des Gaudois et des Gaudaises, la commune a prévu en 2013, la création d'un CEDAC (Centre de Diffusion et d'Action Culturelle). Ce dernier prendra en charge les activités culturelles, sportives et de loisirs non proposées par les associations.

## Enquête publique relative au projet de plan local d'urbanisme de La Gaude : votre avis est essentiel

Le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné, par arrêté du 14 décembre 2012, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de La Gaude, **du lundi 21 janvier au vendredi 22 février 2013 inclus.**

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés:

- En mairie de La Gaude - service de l'urbanisme, 6 rue Louis Michel Féraud, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, à l'exception du mardi 12 février après midi.
- A la Métropole Nice Côte d'Azur - Direction de la Planification Urbaine - 455 promenade des Anglais à Nice - quartier de l'Arénas - immeuble Les Cimes - 5<sup>e</sup> étage, du lundi au jeudi de

**9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 30.**

Rappelons que la commune de La Gaude en préparant le PLU, en concertation avec les baronnais, a prévu:

- L'interdiction absolue de l'installation d'un centre de traitement des déchets.
- Le déplacement (loin des habitations) du futur échangeur.
- La création d'un éco-quartier et d'un jardin public au niveau de la Route de Gattières.
- Réponses positives aux demandes des agriculteurs et des membres de l'association des propriétaires fonciers de La Baronne.

Vous souhaitez être informé de ce qui se passe sur la commune?

Envoyez vos coordonnées et votre adresse mail à

[information@lagaude.fr](mailto:information@lagaude.fr)

